

**COMMUNE DE  
BISSEY-SOUS-CRUCHAUD**

**BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES**

**N° 312**

***Février 2021***

**Site internet : [www.bissey-sous-cruchaud.fr](http://www.bissey-sous-cruchaud.fr)**

**Pour nous contacter :**

**Adresse : 2, place de la Liberté, 71390 Bissey-sous-Cruchaud**

**Mail : [mairie@bissey-sous-cruchaud.fr](mailto:mairie@bissey-sous-cruchaud.fr)**

**Tel : 03 85 92 18 40**

**Ouverture du secrétariat de la mairie :**

**lundi de 8 h à 12 h**

**mardi de 16 h à 19 h**

**vendredi de 7 h 30 à 13 h**

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Réunion du mardi 23 février 2021

**Étaient présents** : M. VENOT Gilles, Mme BOUCHARD Isabelle, M. RENAUDIN Bruno, M. GUYON Alain, Mme DOTHAL Magali, M. DELORME Pierre, Mme DOUHAY Evelyne, M. DENIZOT Damien, M. CHEVALLIER Albert.

**Absents excusés** : Mme DENIZOT Valérie et M. SECCHI Bruno

**Secrétaire de séance** : Mme DOTHAL Magali

Le compte rendu du conseil municipal du 12 janvier 2021 a été approuvé à l'unanimité.

### Rapports des commissions

**Site photovoltaïque** : la pose des panneaux se poursuit ainsi que l'installation d'enceinte et de caméras de vidéosurveillance. La fin des travaux est prévue début mars et les bungalows seront retirés le 10 mars. Les premiers tests seront faits courant avril pour une mise en service en juin.

Une réunion publique sous forme de journée d'information se déroulera à la salle communale avec photos et vidéos en présence de personnes des sociétés cap vert et enercoop. La date de cette journée reste à définir.

**Travaux d'entretien** : M. BROQUIE Emmanuel a installé des boutons ¼ de tour sur deux portes de la salle communale. Il a réalisé le curage des fossés avec remplacement de pots sur le chemin du champviroton, terminé les saignées, arasé un chemin aux Montots, nettoyé le long du trottoir rue du Pavé, posé de l'enrobé à froid à Cruchaud et taillé des arbres.

**Garderie Cantine** : le contrat de travail à durée déterminée de Mme Catherine VENOT pour le remplacement des agents titulaires en cas de besoin a été renouvelé.

**Salle communale** : un défibrillateur a été installé par M. GRANDJEAN, Electricien, sous l'auvent de la porte d'entrée de la salle communale. Une formation ouverte au public sera faite en fonction des disponibilités du formateur.

**CCSCC** : la réalisation d'une nouvelle déchetterie est à l'étude sur le secteur de St Boil afin de répondre à de nouveaux besoins, créant ainsi un 3<sup>ème</sup> point de collecte avec Granges et Genouilly. La déchetterie de Genouilly, étant ancienne, demande d'importants travaux de mise aux normes. Le projet d'une nouvelle déchetterie reste pour l'heure à l'étude compte tenu de son coût prévisionnel très élevé, environ 2 millions d'euros.

**RPI** : actuellement, le SIGEM (école maternelle de Moroges) est composé des communes de MOROGES, BISSEY SOUS CRUCHAUD, STE HELENE, VILLENEUVE EN MONTAGNE et CHATEL MORON.

Pour le primaire, un RPI existe entre les communes de BISSEY SOUS CRUCHAUD et MOROGES et un RPI entre les communes de STE HELENE, VILLENEUVE EN MONTAGNE et CHATEL MORON. Ces dernières envisagent d'élargir leur RPI aux sections maternelles (PS, MS et GS), ce qui engendrerait leurs retraits du SIGEM et par conséquent, une baisse des effectifs.

**PLUi** : après le retrait du dossier de l'agence d'urbanisme Sud Bourgogne, le cabinet URBICAND de Dijon a été désigné pour l'urbanisme et SOBERCO ENVIRONNEMENT de Chaponost (69) pour l'environnement, accompagnés juridiquement par le cabinet d'avocats CBCG de Dijon. Un calendrier a été ainsi établi : de janvier à mai 2021 pour la reprise du dossier, de mai à juin 2021 pour l'arrêt du projet, de juillet à octobre 2021 pour avis des personnes publiques et des communes membres, d'octobre 2021 à avril 2022 pour les enquêtes publiques et d'avril à juin 2022 pour la finalisation et l'approbation.

**Bâtiments** : suite aux problèmes rencontrés avec les VMC des logements du presbytère, un contact sera repris avec l'Atelier des Equipages, maître d'œuvre, afin de trouver une solution pérenne à ce dysfonctionnement qui perdure depuis des années.

M. GUYON Alain a sollicité des devis pour la réfection de la toiture et le changement de la porte d'entrée de l'ancienne école, la rénovation de la salle de bain du logement de l'école, le changement de la porte d'entrée d'un logement du presbytère et le remplacement des volets détériorés.

Un contact sera pris avec la DRAC pour poursuivre la rénovation de l'Eglise.

Ces différents projets devront faire l'objet d'une priorisation lors de l'élaboration du budget primitif 2021.

## **COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2019 :**

### **ASSAINISSEMENT :**

Le compte administratif 2020, conforme au compte de gestion du Percepteur de Buxy, fait apparaître un résultat excédentaire de 100 013.35 € sans les restes à réaliser (96 778.55 € en fonctionnement et 3 234.80 € en investissement) ; Le montant des restes à réaliser s'élève en dépense à 15 000 €.

### **COMMUNE :**

Le compte administratif 2020, conforme au compte de gestion du Percepteur de Buxy, fait apparaître un résultat excédentaire de 96 904.03 € sans les restes à réaliser (excédent de 110 531.92 € en fonctionnement et déficit de 13 627.89 € en investissement) ; le montant des restes à réaliser s'élève à 6000 € en dépense et à 928 € en recette.

Ces deux comptes administratifs ont été approuvés à l'unanimité.

### **AFFECTATION DES RESULTATS :**

Le conseil municipal a décidé d'affecter les résultats 2020 aux budgets primitifs 2021 comme suit :

- Assainissement :	C/002 (report en section d'exploitation)	85 013.35 €
	C/1068 (affectation en réserve)	11 765.20 €
	C/001 (report en section d'investissement)	3 234.80 €
- Commune :	C/002 (report en section de fonctionnement)	91 832.03 €
	C/1068 (affectation en réserve)	18 699.89 €
	C/001 (report en section d'investissement)	- 13 627.89 €

## **CENTRE DE GESTION**

➤ La commune a conclu avec le centre de gestion de la fonction publique de Saône-et-Loire une convention en date du 17 septembre 2018 lui confiant la mission de médiation préalable obligatoire en cas de litige avec ses agents.

Cette convention s'inscrit dans le cadre de l'expérimentation du dispositif de médiation préalable obligatoire instaurée par la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle et son décret d'application n° 2018-101 du 16 février 2018. Ces dispositions légales ont institué l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire dans plusieurs circonscriptions départementales, parmi lesquelles la Saône-et-Loire, et en ont attribué la compétence aux centres de gestion. L'objectif assigné à cette mesure est d'éviter la saisine systématique du Juge Administratif en cas de contentieux dans le domaine du droit de la Fonction publique. Devant initialement prendre fin le 19 novembre 2020, l'expérimentation a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2021 par le décret n°2020-1303 du 27 octobre 2020.

Monsieur le Maire a été autorisé par le Conseil Municipal à signer l'avenant de prolongation du terme de ladite convention

► Le Centre de Gestion de la Saône-et-Loire assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié. Notamment, il lui revient d'assurer la gestion des carrières des agents, de gérer la bourse de l'emploi ([www.emploipublic.fr](http://www.emploipublic.fr)) ou encore d'assurer le fonctionnement des instances paritaires (commission administrative paritaire, comité technique, futur CST), etc.

Au-delà des missions obligatoires, le CDG 71 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités et établissements publics par l'exercice d'autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par le CDG 71 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités et établissements publics un accompagnement pertinent et adapté en matière de gestion des ressources humaines.

Sur proposition du Centre de Gestion, il a été convenu de conclure une convention-cadre afin de permettre à la collectivité de faire appel aux missions optionnelles proposées en cas de besoin, notamment pour la médecine du travail.

## **CONVENTION ASSISTANCE TECHNIQUE**

Le département apporte une assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif aux collectivités rurales. L'assemblée départementale a validé une nouvelle convention reprenant l'accompagnement proposé pour une période de six années. Désireuse de continuer à bénéficier de ce service facturés annuellement 142 €, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention qui sera retournée auprès du Pôle appui technique de la Direction Accompagnement des Territoires du Département de Saône et Loire.

## **DIVERS**

### **CIRCULATION DES QUADS, MOTOS...**

Un arrêté du Maire sera pris afin d'interdire la circulation des quads et des motos sur certains chemins ruraux.

### **VITESSE EXCESSIVE DANS LE BOURG**

En agglomération, il est rappelé que la vitesse des véhicules doit être adaptée à la situation et en aucun cas être supérieure à 50 km/h. Avec l'arrivée des beaux jours, merci de penser aux enfants, aux promeneurs et à l'ensemble des habitants.

### **TROUBLES DU VOISINAGE CAUSÉS PAR LES ABOIEMENTS DES CHIENS**

Il est rappelé l'article R 1334-31 du code de la santé publique « aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité »

### **DÉJECTION CANINES**

Les propriétaires de chien sont tenus de ramasser les déjections de leur chien afin d'éviter de les retrouver sur les accotements, dans les espaces verts, dans les aires de jeux pour enfants. Cela participe au maintien de la qualité de l'espace public.

### **URBANISME**

La Société TOWERCAST a déposé un permis de construire pour l'installation d'un site de diffusions multi-technologies (FM, RNT, TNT) sur la parcelle cadastrée A 173 au Mont Brogny : installation d'un pylône de 30 m sur une dalle béton d'environ 30 m<sup>2</sup> (5.5 X 5.5) ; le site sera clôturé par un grillage d'une hauteur de 2 m avec portillon d'accès.

Un permis de construire a été déposé pour l'installation d'un carport d'une superficie de 38.50 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée C 1545.

## **COMMUNIQUÉ DU SDIS**

« La prise en charge de l'arrêt cardiaque en France constitue un enjeu de santé publique majeur car il est responsable de la mort de plus de 50 000 personnes par an. Le taux de survie moyen d'une victime est seulement de 7.5 % en France. Ce faible pourcentage s'explique, en partie, par l'absence d'une pratique rapide de réanimation cardiaque par les témoins et l'utilisation trop tardive d'un défibrillateur cardiaque. Et sans gestes de réanimation, chaque minute qui passe diminue de 10 % les chances de survie. Ainsi, une victime d'un arrêt cardiaque qui n'est pas réanimée dans les 10 minutes n'a quasiment aucune chance de survie.

C'est pourquoi, le Service Départemental d'incendie et de Secours et le Fonds de développement du Bon Samaritain ont signé une convention afin d'intégrer un réseau de bénévoles, dénommés « bons samaritains », formés aux gestes de premiers secours et à l'utilisation d'un défibrillateur, dans le système actuel de gestion des urgences.

Qui peut être bon samaritain ? Tout le monde peut jouer un rôle et peut télécharger l'application **Staying Alive** pour être recensé en tant que tel.

- vous avez un diplôme de secouriste : vous pouvez aller directement auprès de la personne pour prodiguer les premiers secours,

- vous n'avez pas de notion de secourisme : vous pouvez aller chercher le défibrillateur à proximité pour faire gagner du temps au secouriste déjà sur place »

## **PIÈCES D'IDENTITÉ**

Pour toutes demandes ou renouvellement de pièces d'identité (cartes nationales d'identité ou passeport), vous pouvez contacter la mairie de BUXY pour prendre un rendez-vous au 03.85.94.18.40 ou à l'adresse suivante : [aude-mairie-buxy@orange.fr](mailto:aude-mairie-buxy@orange.fr) : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h à 11 h 15 et le vendredi de 15 h à 17 h.

Vous devez préalablement effectuer votre pré demande en ligne sur le site [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)

## **COMMUNE DE SAINT DÉSERT**

La commune de Saint-Désert vous informe de l'ouverture d'un espace France services dans les locaux de sa mairie.

C'est un lieu qui regroupe plusieurs administrations publiques, accessible à chacun. L'objectif des points France Services est de simplifier et faciliter la relation avec les services publics, surtout dans les zones rurales. Cet espace vous permet d'être accompagné par un agent compétent dans vos démarches auprès de :

- CAF, ANTS, MSA, Pôle emploi, CPAM, DGFIP (service des impôts), CNAV (caisse nationale d'assurance vieillesse), ministère de l'intérieur et de la justice.

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 8 h 30 à 12 h

Mardi et jeudi de 13 h 30 à 16 h

Vendredi de 13 h 30 à 15 h

## **DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE**

L'accès à une connexion internet très haut débit garantit le développement des services dématérialisés, fluidifie les échanges numériques et permet le télétravail. Afin de lutter contre la fracture numérique et d'améliorer l'attractivité du territoire, le Département s'est engagé aux côtés des acteurs nationaux et des opérateurs privés afin d'assurer le pilotage du déploiement de la fibre optique en Saône-et-Loire.

Pour garantir à tous l'accès aux usages numériques, la fibre est déployée progressivement avec la perspective d'un achèvement des opérations d'ici à 2023.

Ce chantier gigantesque vise à construire près de 560 000 kilomètres de fibre sur l'ensemble du département, représentant un investissement de 79M€, incluant la prise en charge du remboursement de la participation des intercommunalités à hauteur de 24M€.

Afin de vous aider à mieux comprendre ce qu'est le déploiement de la fibre optique, le département a élaboré une plaquette que vous pouvez télécharger sur le site [www.saoneetloire71.fr](http://www.saoneetloire71.fr) via la fibre en page d'accueil.



**Commune de BISSEY SOUS CRUCHAUD**  
**Résultat de l'exercice 2020**

**Section de fonctionnement**

Recettes	287 218.21 €
Dépenses	234 122.38 €

Excédent	53 095.83 €
Excédent antérieur	57 436.09 €
Résultat cumulé	110 531.92 €

**Section d'investissement**

Recettes	173 950.11 €
Dépenses	97 302.02 €

Excédent	76 648.09 €
Déficit antérieur	- 90 275.98 €
Résultat cumulé	- 13 627.89 €

**Résultat de l'exercice 2020 sans les RAR**

$110\,531.92 - 13\,627.89 = 96\,904.03 \text{ €}$

**Restes à réaliser**

Recettes	928 €	
• Solde subvention voirie		928 €
Dépenses	6 000 €	
• SYDESL		6 000 €

Avec les RAR :

Résultat d'investissement :	$- 13\,627.89 + 928 - 6\,000 = - 18\,699.89 \text{ €}$
Résultat global :	$110\,531.92 - 18\,699.89 = 91\,832.03 \text{ €}$

**Affectation du résultat**

C/002	FR	91 832.03 €
C/001	ID	13 627.89 €
C/1068	IR	18 699.89 €

# commune de BISSEY SOUS CRUCHAUD

## Investissements réalisés en 2020

<b>dépenses</b>		<b>RAR</b>
Remboursement des emprunts	40 481,20	
Travaux enfouissement réseaux	9 742,69	
Frais notaire vente Savoye/commune	216,00	
Travaux de voirie	23 834,64	
M. LAMURE : maîtrise œuvre	3 600,00	
Panneau signalétique	619,82	
Véhicule	16 278,96	
Matériel informatique mairie	2 528,71	
Travaux SYDESL		6 000
<b>TOTAL</b>	<b>97 302,02</b>	<b>6 000</b>

<b>recettes</b>		<b>RAR</b>
Affectation du résultat 2019	95 275,98	
Emprunt	50 000,00	
FCTVA (récupération TVA sur investissements 2019)	8 709,00	
Taxe aménagement	319,13	
Amortissements	476,00	
Plus-value sur vente parcelle C 362	979,53	
Sortie Immo parcelle C 362	20,47	
Subvention voirie 2020	4 272,00	928
Amendes de police	8 878,00	
Subvention plan ENIR	5 020,00	
<b>TOTAL</b>	<b>173 950,11</b>	<b>928</b>



## COMMUNE DE BISSEY SOUS CRUCHAUD - CA 2020

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2019	BP 2020	réalisé 2020
Repas scolaires	7 260,61	7 500,00	4 024,63
Eau	571,71	700,00	608,13
Electricité	4 739,43	5 000,00	4 687,24
Combustible	5 799,20	6 500,00	4 447,48
Carburant	3 803,58	4 000,00	1 813,52
Fleurissement	243,50	500,00	105,50
Fournitures d'entretien	547,10	1 000,00	1 117,76
Fournitures de petit équipement	4 657,66	5 000,00	4 838,56
Fournitures voirie	244,48	1 000,00	406,16
Vêtements de travail	0,00	500,00	344,40
Fournitures administratives	941,03	1 000,00	748,20
Livres pour la bibliothèque	321,86	650,00	500,53
Fournitures scolaires	2 560,15	2 600,00	1 650,37
Contrat prestation de service	156,00	0,00	0,00
Autres fournitures	0,00	0,00	8,92
Locations Immobilières (atelier + grange)	4 672,02	4 700,00	4 797,79
Locations mobilières	0,00	300,00	0,00
Charges locatives (remb. Taxes OM + eau/électricité)	56,16	200,00	352,41
Entretien de bâtiments publics	895,20	5 000,00	1 654,56
Entretien autres bâtiments	900,00	1 500,00	435,00
Entretien voirie	3 945,60	3 000,00	0,00
Entretien des réseaux	0,00	500,00	0,00
Entretien matériel roulant	931,93	2 500,00	1 652,57
Entretien autres biens mobiliers	0,00	500,00	0,00
Maintenance (photocopieur - informatique - ascenseur)	11 641,13	10 000,00	8 558,77
Prime d'assurance	4 472,65	4 800,00	4 867,32
Documentation générale (la vie communale)	734,30	750,00	118,40
Organisme de formation	0,00	500,00	0,00
Indemnité comptable	169,16	250,00	0,00
Honoraires avocats	5 280,00	3 000,00	4 368,20
Clé électronique	174,00	100,00	0,00
Transport piscine	1 366,00	1 500,00	1 492,51
Publications	93,00	200,00	144,00
Fêtes et cérémonies	2 339,75	3 500,00	690,54
Frais déplacement	168,20	200,00	0,00
Frais d'affranchissement	592,38	600,00	376,35
Frais de télécommunications	2 062,79	2 600,00	2 772,17
Service bancaire TIPI	11,20	15,00	108,95
Cotisations (SPA/ATD/AMSL/FDRS)	1 261,78	1 500,00	976,13
remboursement frais Moroges - TS	582,00	14 000,00	20 683,32
remboursement frais CCSCC (sel déneigement)	669,88	0,00	0,00
Produits COVID	0,00	0,00	1 102,34
Instruction dossiers urbanisme	1 430,00	3 124,00	3 124,00
Taxe foncière	2 100,00	2 100,00	2 108,00
<b>Charges à caractère général</b>	<b>78 385,24</b>	<b>102 889,00</b>	<b>85 664,73</b>
Cotisations CDG et CNFPT	1 293,00	1 300,00	1 203,00
Contribution solidarité	187,00	200,00	189,00
Rémunération personnel titulaire	58 027,38	68 500,00	66 066,60
Rémunération personnel non titulaire	16 440,03	1 500,00	694,59
Personnel affecté par la CCSCC	0,00	1 500,00	0,00
Cotisations à l'URSSAF	15 144,00	13 500,00	12 848,00
Cotisations caisses de retraite	12 223,08	14 000,00	13 847,88
Cotisations POLE EMPLOI	667,00	100,00	28,00
Assurance du personnel	2 327,00	2 500,00	2 600,42
FNCSFT	647,00	650,00	536,00
Cotisation MNT + CNAS	1 349,50	1 500,00	1 363,60
Médecine du travail	523,44	500,00	375,00

Autres charges (dossier retraite)	200,00	375,00	375,00
<b>Charges de personnel</b>	<b>109 028,43</b>	<b>106 125,00</b>	<b>100 127,09</b>
<b>Dépenses Imprévues</b>	<b>0,00</b>	<b>933,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Virement section d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>94 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Trop perçu CCSCC</b>	<b>0,00</b>	<b>317,00</b>	<b>316,80</b>
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>1 036,01</b>	<b>476,00</b>	<b>1 476,00</b>
Indemnités élus	11 582,96	13 000,00	13 283,99
Cotisations retraite élus	487,00	590,00	558,00
Formation élus	0,00	100,00	0,00
Contributions organismes de regroupement :			
* SIGEM	18 878,39	20 000,00	18 535,65
* SYDESL	1 343,50	1 500,00	1 371,03
Autres dépenses (activité piscine)	559,20	1 000,00	1 313,90
Subvention CCAS	1 600,00	1 500,00	1 500,00
Centimes cotisations PAS	2,64	6,00	2,13
Subventions	2 040,00	2 500,00	1 779,00
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>36 493,69</b>	<b>40 196,00</b>	<b>38 343,70</b>
<b>Charges financières (Intérêts des emprunts)</b>	<b>7 822,42</b>	<b>6 561,00</b>	<b>6 559,66</b>
<b>Amende fiscale et titre annulé</b>	<b>120,00</b>	<b>1 635,00</b>	<b>1 634,40</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>232 885,79</b>	<b>353 132,00</b>	<b>234 122,38</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2019	BP 2020	réalisé 2020
Excédent antérieur		57 436,09	
Remboursement traitements agents SMA	10 801,10	0,00	1 302,98
Concessions cimetière	533,35	500,00	743,35
Redevance occupation du domaine public ENEDIS ORANGE	1 112,03	1 150,00	1 154,78
Cantine - garderie - transport scolaire	13 198,55	14 000,00	7 020,10
Remboursement autres redevables (chauffage)	280,00	300,00	160,00
Autres produits divers (vaiselle)	254,70	250,00	69,60
Contributions directes	113 641,00	115 459,00	114 947,00
Autres impôts	0,00	200,00	
Attribution de compensation (CCSCC)	27 138,13	27 138,00	24 559,32
Fonds péréquation communale	349,00	500,00	169,00
Taxe sur les pylônes électriques	33 950,00	35 560,00	35 560,00
Taxe additionnelle aux droits de mutation	12 024,35	12 000,00	13 784,13
Dotations forfaitaire	28 356,00	27 768,00	27 768,00
Dotations solidarité rurale	10 438,00	10 518,00	10 518,00
Dotations de péréquation	5 289,00	6 041,00	6 041,00
Dotations aux élus locaux	3 030,00	4 550,00	4 550,00
FCTVA fonctionnement	494,00	794,91	794,00
Subvention transport scolaire	1 186,52	1 200,00	739,55
Participations diverses			
* Rugby : location mini bus	1 510,60	2 500,00	1 444,30
* CAF : prestations ALSH	754,80	0,00	0,00
* CCSCC : subvention DUERP	800,00	0,00	0,00
FDTP	3 773,00	3 800,00	3 809,00
Compensation TF	4 752,00	4 726,00	4 726,00
Compensation TH	3 188,00	3 241,00	3 241,00
Diverses participations (élections - SERCY)	145,66	0,00	207,63
Revenu des immeubles	20 658,79	21 000,00	20 120,81
Charges locatives	2 080,37	2 000,00	2 383,19
mandats annulés	659,34	500,00	405,47
vente parcelle	0,00	0,00	1 000,00
CCSCC : participation CEE	32 140,68	0,00	
produits exceptionnels	4 804,81	0,00	
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>337 321,78</b>	<b>353 132,00</b>	<b>287 218,21</b>

**Commune de BISSEY SOUS CRUCHAUD**  
**Assainissement : compte Administratif 2020**

**Dépenses d'investissement**

Remboursement des emprunts (capital)	4 386,75 €
Raccordement propriété SECCHI	1 500,00 €
Création regard de visite	2 040,00 €
Maîtrise d'œuvre CHARPENTIER	1 080,00 €
Amortissement	5 497,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 504,35 €</b>

**Recettes d'investissement**

FCTVA	643,00 €
Amortissement	12 468,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 111,00 €</b>

**Résultat d'investissement de l'exercice 2020**

**13 111,00 - 14 504,35 = - 1 393,35 € sans les RAR**  
**RAR dépenses = 15 000 €**  
**soit un résultat avec RAR de - 16 393,35 €**

**Résultat d'investissement cumulé**

**sans RAR : - 1 393,35 + 4 628,15 (excédent 2019) = 3 234,80 €**  
**avec RAR : - 16 393,35 + 4 628,15 (excédent 2019) = - 11 765,20 €**

**Dépenses de fonctionnement**

Assistance technique	143,00 €
Frais bancaires	14,31 €
Redevance agence de l'Eau	1 165,00 €
ICNE	-29,31 €
Remboursement des emprunts (Intérêts)	1 263,73 €
Amortissement	12 468,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 024,73 €</b>

**Recettes de fonctionnement**

Redevances assainissement	14 397,00 €
Taxe de raccordement propriété SECCHI	2 500,00 €
Amortissement	5 497,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>22 394,60 €</b>

**Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020**

**22 394,60 - 15 024,73 = 7 369,87 €**

**Résultat de fonctionnement cumulé**

**7 369,87 + 89 408,68 (excédent 2019) = 96 778,55 €**

---

**Résultat final sans RAR : 96 778,55 + 3 234,80 = 100 013,35 €**

**Résultat final avec RAR : 96 778,55 - 11 765,20 = 85 013,35 €**

# CCAS

## Réunion du 22 février 2021

Étaient présents : M. VENOT Gilles, Mme BOUCHARD Isabelle, Mme DOUHAY Evelyne, Mme DOTHAL Magali, Mme NOLET Aurélie, Mme CABUT Brigitte, Mme VENOT Catherine et M. DELORME Pierre

Absents : M. GANDRE Bruno, M. CHEVALLIER Albert et M. GALLET Antoine

## VOTE DES BUDGETS :

Les membres du CCAS se sont réunis pour voter le compte administratif 2020 et le budget primitif 2021.

### Compte administratif 2020 :

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice écoulé se sont élevées à 902.92 € et les recettes à 2 131.13 € d'où un résultat excédentaire d'un montant de 1 228.21 € auquel il convient d'ajouter l'excédent antérieur de 2 143.70 € soit un résultat cumulé de fin de clôture s'élevant à 3 371.91 €.

L'excédent d'investissement s'élève à 269 €

### Budget primitif 2021 :

Les dépenses et les recettes prévisionnelles pour l'exercice courant ont été ainsi définies :

#### Dépenses de fonctionnement

Fêtes et cérémonies 4 500 €  
Secours 896 €

**Total 5 396 €**

#### Recettes de fonctionnement

Excédent antérieur 3 371.91 €  
Locations terrains 24.09 €  
Participation commune 1 500.00 €  
Dons 500.00 €

**Total 5 396 €**

#### Dépenses d'investissement

Matériel 269 €

#### Recettes d'investissement

Excédent antérieur 269 €

### Actions en faveur des personnes âgées :

Monsieur le Président a fait part des remerciements reçus suite à la distribution des colis qui a été effectuée par les membres du CCAS fin 2020 faute d'avoir pu réunir nos anciens autour d'un bon repas convivial et chaleureux.

Il a vivement exprimé le souhait de pouvoir à nouveau organiser le repas au profit des personnes âgées de 70 ans et plus cette fin d'année ; la date retenue est celle du samedi 4 décembre 2021.